

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 1207

Objet : Présentation du rapport annuel de l'exercice 2022/2023 du concessionnaire
Idex La Défense

Séance du Comité du **19 décembre 2024** sur convocation adressée aux membres le
13 décembre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre le **19 décembre à 15h30**, les membres composant le
Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain
convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis
à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président, (arrivée à la question n°2)
Madame Samia KASMI, Vice-Président, (arrivée à la question n°5)
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Patricia PENTURE, Stéphanie SOARES
Messieurs, Robert BERNASCONI, Philippe POUTHE, Julien SAGE,

ABSENTS-EXCUSES :

Monsieur Yves REVILLON
Monsieur Vincent FRANCHI, (parti à la question n° 6.1)

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer
valablement en exécution des articles **L. 2121-17 et L. 2121-20** du **code général des collectivités
territoriales**.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-1 et suivants et l'article L. 5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,

Vu le traité de concession conclu le 21 décembre 2001 avec ENERTHERM (désormais Idex La Défense, ainsi que ses avenants,

Vu l'avis favorable de la commission de contrôle financier le 8 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux le 8 novembre 2024,

Vu le rapport d'activité et d'exploitation pour la saison 2022-2023,

Vu le rapport ci-joint,

Considérant la nécessité de prendre acte des rapports présentés en Commission de Contrôle Financier (CCF) et Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER}:

PREND ACTE du rapport d'activité et d'exploitation pour la saison 2022-2023, établi par IDEX LA DEFENSE, concessionnaire de GENERIA.

ARTICLE 2 :

INDIQUE que, conformément à la réglementation ces rapports seront mis à la disposition du public.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine et publiée sur le site Internet de GENERIA.

Le Président

Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie



Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **30 DEC. 2024**

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

**DOSSIER POUR DECISION N°6 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS POUR
L'EXERCICE 2022-2023 DES CONCESSIONNAIRES IDEX LA DEFENSE ET ENERBIOA ET
2023 DU CONCESSIONNAIRE SUC**

Conformément aux articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président du syndicat présente au comité les rapports annuels des concessionnaires.

Les rapports annuels des concessionnaires (Idex la Défense, ENERBIOA et SUC) pour l'exercice 2021-2022 ont été présentés à l'occasion des Commission de Contrôle Financier (CCF) et Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui se sont déroulées le 8 novembre 2023 au siège de GENERIA. Ces instances ont émis un avis favorable aux éléments présentés dans ces rapports.

Ces rapports annuels sont mis à la disposition du public au siège du Syndicat à compter de la publicité des délibérations qui seront soumises à délibération ce jour.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte, des présentations et rapports associés à chaque concessionnaire tels que joints aux projets de délibération.
